

Pour bien comprendre l'influence exercée par la folie, sur le jugement et les déterminations de l'individu, il me semble nécessaire d'entrer dans plus de détails.

Comme cette partie de l'étude que j'ai entreprise, s'adresse pour une bonne partie du moins aux hommes de loi, il serait oisieux d'envisager les différentes formes d'aliénation mentale, au point de vue d'une classification scientifique, ce qui supposerait chez tous mes lecteurs, indistinctement, des connaissances médicales spéciales. Il convient plutôt ici d'étudier les différentes manifestations de la folie au point de vue symptomatique, c'est-à-dire comme elles se présentent à l'observateur, et de les grouper d'après leur analogie extérieure.

Il conviendra ensuite de faire connaître la véritable interprétation des signes par lesquels se manifeste extérieurement la folie et d'en indiquer la portée réelle, qui échappe nécessairement à ceux qui n'ont pas puisé les connaissances nécessaires dans des études spéciales.

J'ai cherché une formule pouvant donner de la folie une définition claire et précise et englober les différentes formes d'aliénation, au point de vue de la description, dans une même synthèse. Je l'ai trouvée chez un vieil auteur italien, Paul Zacchias, qui a écrit de 1621 à 1633.

Ce savant remarquable donne dans ses *Questions médico-légales*, la définition suivante de la folie : *dementia genericum nomen, comprehendit sub se omnes affectus in quibus mens vel errat, vel debilitur operatur*. C'est-à-dire que la folie est un terme générique qui comprend tous les états dans lesquels il y a faiblesse ou perversion des facultés intellectuelles.

Cette définition, dans une admirable et laconique synthèse, divise la folie en deux grands groupes principaux. Le premier groupe comprend toutes les affections mentales caractérisées par la faiblesse d'esprit et représente les maladies de quantité de l'intelligence. Le second groupe embrasse toutes les affections mentales caractérisées par la perversion de facultés et représente les maladies de qualité de l'intelligence.

Dans le premier groupe, les facultés fonctionnent d'une façon incomplète, dans le deuxième, leur fonctionnement est vicié.

Toute personne visitant un asile a pu être frappée de cette distinction primordiale entre les aliénés. Il y en a chez lesquels l'absence ou la lenteur des manifestations intellectuelles trahit le néant ou la faiblesse cérébrale. Il y en a d'autres chez lesquels rien, ni